

Paroisse St-Michel - Riaz

Procès-verbal de l'assemblée paroissiale du 25 avril 2023

Le président **M. Marc-Anthony Beyeler**, ouvre l'assemblée à 20h00. Il souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Sont excusés : Mme Sylvie Bosson, M. François Pharisa et Mme Céline Ruffieux.

Il précise que cette assemblée a été convoquée par un avis dans la Feuille Officielle du 7 avril 2023, par un affichage au pilier public ainsi que par la distribution d'un tout-ménage.

Il fait lecture du tractanda qui est accepté à l'unanimité.

Selon l'art. 14 du règlement sur les paroisses, il nomme un scrutateur, M. Joël Pugin, qui compte 21 personnes présentes.

Tractanda

1. Le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 avril 2022 ne sera pas lu. Il peut être consulté auprès du secrétariat communal ou sur le site internet www.paroissederiaz.ch
2. Comptes 2022, rapport de la Commission financière, approbation
3. Budget 2023, rapport de la Commission financière, approbation
4. Informations sur les comptes du Bénéfice curial et de la Chapellenie
5. Désignation d'un candidat pour l'élection des représentants des paroisses à l'Assemblée de la Corporation cantonale
6. Election de la commission financière pour la période législative
7. Rapport sur l'activité pastorale
8. Informations diverses
9. Divers.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Comme mentionné dans le tractanda, le procès-verbal de l'assemblée du 13 avril 2022 n'est pas lu.

Le procès-verbal est accepté à main levée.

2. Comptes 2022, rapport de la Commission financière, approbation

M. Jacques Pollet prend la parole et commente les comptes tenus par la société Multifiduciaire et y apporte quelques précisions.

390.318.1 - Frais des cérémonies spéciales : Le montant utilisé est plus bas que budgété car il n'y a eu qu'une cérémonie spéciale avec orchestre.

391.469.0 - Apport du bénéfice curial et chapellenie : Le montant des recettes de Fr. 7'622.72 est moins élevé que prévu car la chapellenie n'est plus louée depuis plusieurs mois. De plus à la cure il n'y a plus qu'un curé depuis la fin de l'année.

394 - Eglise et lieux de culte - Prélèvement à la réserve fonds d'entretien : Un prélèvement de Fr. 32'000.00 a été effectué pour l'entretien des bâtiments, ceci pour ne pas avoir déficit. La sonorisation de l'église a été refaite et de ce fait nous n'avons pas pu mettre d'argent à la réserve.

90.400.00 - Impôts sur le revenu : On remarque le décalage entre le budget 2023 et les comptes 2022. Pour les impôts sur le revenu l'année fiscale 2022 est facturée en 2023 d'où une provision. Les prévisions se font par la commune. Cependant cette dernière a surestimé la provision 2021 qui est plus importante que le montant effectivement encaissé en 2022, ce qui explique la diminution de recette en 2022.

942 - Autres immeubles du patrimoine financier : Nous avons encaissé Fr. 30'883.00 car il y a eu plus de locations que prévu au budget.

La parole est donnée à M. Hugo Delabays de la commission financière qui déclare qu'en date du 22 mars 2023, la commission financière, représentée par Messieurs François Pharisa, Pierre Morand et lui-même, a procédé à la vérification des comptes et en a contrôlé toutes les pièces justificatives. La commission financière remercie la société Multifiduciaire pour son excellent travail.

Elle approuve les comptes tels que présentés et recommande à l'assemblée de les approuver.

Les comptes 2022 sont approuvés à l'unanimité.

3. Budget 2023, rapport de la Commission financière, approbation

Le président passe à nouveau la parole à **M. Jacques Pollet** qui déclare qu'il n'y a pas beaucoup de surprises.

02.317.1 : Réception et rencontres : Un montant de Fr. 14'000.00 a été budgété en raison des frais de fin de législature.

390.318.1 : Frais de cérémonies spéciales : Un montant de Fr. 11'000.00 est prévu pour les fêtes et cérémonies avec orchestre. En 2022, nous n'avons eu qu'une messe avec orchestre.

M. Patrice Gremaud demande s'il est prévu de blanchir l'église ? **Le Président** répond que oui, ces travaux sont toujours prévus sur la prochaine législature, mais pour le moment aucune date n'est arrêtée. **M. Ernest Pittet** souhaite savoir si les amortissements des bâtiments correspondent au remboursement des emprunts ? **M. Jacques Pollet** répond que oui, c'est le remboursement de la dette.

La parole est donnée à **M. Hugo Delabays** de la commission financière qui déclare qu'en date du 22 mars 2023, la commission financière a procédé à la vérification de tous les postes du budget. Elle approuve le budget tel que présenté et recommande à l'assemblée de l'accepter.

Le budget 2023 est approuvé à l'unanimité.

4. Informations sur les comptes du Bénéfice curial et de la Chapellenie

Le président donne la parole à **M. Jacques Pollet** qui a déjà dit l'essentiel.

Cette année, nous avons encaissé moins de locations suite au départ de M. et Mme Bosson, locataires de la Chapellenie.

L'idée est de louer la Chapellenie à l'abbé Lukasz Babiarz. Mme Estelle Piazza précise que la cure ce n'est pas comme un appartement. Le loyer est fonction du nombre de personnes qui y résident. C'est pour cela que nous souhaitons que l'abbé Lukasz occupe la Chapellenie plutôt que la cure. Nous avons mandaté un technicien car elle n'est pas louable en l'état.

Un projet de rénovation a été établi. En cours de route, des dégâts des eaux se sont produits. Un problème de statique du bâtiment a été relevé. La voûte commençait à s'affaiblir. Des travaux sont en cours pour renforcer cette voûte. Le plafond du rez-de-chaussée est corrodé.

Nous espérons que la Chapellenie sera louée d'ici l'été. L'occupation de la cure n'est pas encore définie. **M. Patrice Gremaud** demande si le chauffage fonctionne ? **Mme Estelle Piazza** répond qu'il va être changé, que nous prévoyons de le raccorder au chauffage à distance. **Mme Françoise Niquille** précise que l'introduction pour le chauffage à distance a déjà été faite à l'époque. Actuellement, nous attendons le retour de Fribourg. Quelques autres éléments seront également rénovés : les fenêtres côté route, la cuisine, les peintures, la moquette. Le service des biens culturels a été contacté afin que ces rénovations soient réalisées dans les règles de l'art.

Mme Estelle Piazza informe l'assemblée qu'elle donnera son congé à la fin de l'année. Elle a décidé de poursuivre jusque-là afin d'assurer le suivi du chantier à la Chapellenie.

M. Patrice Gremaud revient sur le terrain Perrausa. Il demande si le parking souterrain est maintenu ? **Mme Estelle Piazza** déclare qu'il n'y a plus de soucis par rapport à ce qui s'est passé les 25 dernières années. Le terrain de Perrausa reste propriété du Bénéfice curial. Celui-ci attend

que les travaux de rénovation soient terminés à la Chapellenie pour se projeter plus précisément. Les servitudes sont signées.

Le président remercie Mme Estelle Piazza pour son excellent travail et sa disponibilité.

5. Désignation d'un candidat pour l'élection des représentants des paroisses à l'Assemblée de la Corporation ecclésiastique cantonale

Le président explique qu'au début de la législature 2023-2028, l'Assemblée de la Corporation cantonale doit être renouvelée. Chaque paroisse de l'UP doit désigner un ou des représentants potentiellement éligibles. Leur nom sera transmis au Conseil de gestion qui soumettra la proposition de 6 personnes à l'Assemblée des délégués pour ratification. La paroisse de Riaz doit présenter un candidat en remplacement de M. Roland Bach, candidat sortant. **Le président** demande si quelqu'un est intéressé à repourvoir ce poste. Personne ne se présente. **Mme Paula Magli** demande ce qu'il se passe si la paroisse ne trouve personne. **M. Marc-Anthony Beyeler** n'a pas la réponse. Est-ce qu'il y a incompatibilité pour les employés de l'église demande **M. Christian Ungersboeck**. **Marc-Anthony Beyeler** pense que non. Il va contacter Mme Isabelle Rumo au secrétariat de l'UP pour obtenir plus de renseignements.

6. Election de la commission financière pour la période législative

Comme à chaque législature qui dure 5 ans, la commission financière doit être renouvelée. M. François Pharisa, a donné sa démission. Pour le remplacer, **M. Marc-Anthony Beyeler** propose M. Jacques Pollet, conseiller de paroisse sortant.

Le président demande si quelqu'un a des questions.

Aucune question n'étant formulée, il demande d'élire le nouveau membre à main levée.

M. Jacques Pollet est élu à l'unanimité.

Ainsi la commission financière sera représentée par Messieurs Hugo Delabays, Pierre Morand et Jacques Pollet.

Le président remercie l'assemblée.

7. Rapport sur l'activité pastorale

La parole est donnée à l'abbé Lukasz Babiarz qui nous communique quelques informations relatives à l'ensemble de l'UP. Cela fait bientôt 20 ans qu'elle est créée.

Le journal paroissial est présenté dans un format plus petit, plus pratique.

L'horaire des messes a changé : dans chaque paroisse deux messes sont célébrées chaque mois sauf à Bulle et La Tour. Cela est dû au fait qu'il y a toujours moins de prêtres. Pour les messes de fêtes et dominicales il faut souvent faire appel à des prêtres à l'extérieur.

Le feuillet dominical a également été modifié.

L'UP est en train de travailler à la réalisation d'un nouveau site internet, plus moderne, plus attractif.

L'abbé Lukasz nous donne connaissance des sacrements administrés en 2022 dans notre UP :

- environ 50 baptêmes
- 220 confirmands
- peu de mariage.

La pastorale des funérailles reçoit de plus en plus de demandes pour des cérémonies d'adieux dans l'intimité. Elle a un petit souci de devoir mettre toute une église à disposition pour cela. Une réflexion doit être faite afin de trouver une chapelle.

L'abbé Lukasz remercie le conseil de paroisse pour la bonne entente et le travail qu'il fournit tout au long de l'année. Il remercie également la sacristine Mme Maguy Cavuscens, les lecteurs, les servants de messe, la fleuriste et tous ceux qui travaillent dans l'ombre.

Il nous rappelle la messe qui sera célébrée à la chapelle Ste Anne le 26 juillet. **Mme Alexandra Savary** précise qu'une autre messe est prévue également en août à la chapelle Ste Anne.

8. Informations diverses

M. Christian Ruffieux soulève le problème de sonorisation qui s'est produit à l'église lors d'un enterrement. L'entreprise Auditech vient la semaine prochaine sur place. Il demande à l'assemblée si des gens ont été surpris. **M. Patrice Gremaud** a eu un contact avec M. Roger Pasquier qui ne pouvait pas être présent à cette assemblée et qui lui a demandé d'intervenir en son nom. Il a été déçu du problème de micro à l'enterrement de son épouse. **M. Patrice Gremaud** le rejoint. Ce dernier a assisté à la Vigile pascale. Une jeune dame a lu en marmonnant, il n'a rien compris. Il estime que l'installation a besoin d'être remise à jour. **M. Christian Ruffieux** présume que lors de l'enterrement des personnes ont dû toucher quelque chose qu'ils ne devaient pas. D'autre part la façon de parler est aussi importante. **M. Ernest Pittet** a également remarqué le problème du micro à l'ambon qui, quelques fois, émet un bruit telle une mitraille. **M. Patrice Gremaud** pense qu'il serait judicieux de faire venir un spécialiste de sonorisation des églises. **M. Christian Ruffieux** précise que pour les personnes qui ont un appareil auditif, un autocollant est placé sur les bancs qui sont reliés à la boucle auditive. **M. Jacques Pollet** précise qu'il s'agit de matériel high tech qui devrait bien fonctionner. **M. Ernest Pittet** ajoute que sur la tribune il est rare que le micro donne bien.

M. Marc-Anthony Beyeler déclare que nous prenons note et que nous réagissons aux remarques émises.

Mme Alexandra Savary est contente des réunions et partages qui ont repris. Elle informe l'assemblée que le Conseil de communauté, qui se réunit environ quatre fois par année, cherche des membres. Actuellement l'effectif est restreint avec 3 personnes dont Mme Françoise Niquille, Mme Raffaella Craighero et elle-même. Le Café partage a dû être aboli car il n'y avait plus assez de participants.

Le Conseil de communauté organise deux fois par an un après-midi « bricolages » avec les enfants qui suivent le catéchisme. Pour cela, le Conseil de communauté doit aussi recruter des personnes disponibles.

Le président profite de cette assemblée pour accueillir la remplaçante de M. Jacques Pollet qui est présente parmi nous. Il a le plaisir d'accueillir Mme Murielle Sudan au sein de notre conseil paroissial.

9. Divers

Le président rappelle le repas multiculturel qui aura lieu le 4 juin prochain. A cette occasion, la paroisse met le centre paroissial à disposition.

M. Roland Bach remercie le conseil de paroisse pour réalisation des rampes des escaliers qui montent à la tribune.

M. Joël Pugin a entendu, lors de l'apéritif dinatoire du 21 avril dernier, que des gens ont fait la remarque qu'il n'y a pas de porte-manteaux à la salle La Grange. **M. Marc-Anthony** précise que c'est un sujet qui a déjà été discuté lors du concept de la salle. On a parlé de porte-manteaux mobiles qui pourraient être rangés dans le local matériel et qui ne défigureraient pas la salle lors de repas ou fêtes. Le conseil prend note de cette remarque.

Il précise que les tables du rez-de-chaussée ont été changées. **M. Ernest Pittet** demande ce qu'il advient des anciennes tables. **M. Christian Ruffieux** répond que les petites tables sont conservées pour être utilisées à l'extérieur si besoin, deux petites tables sont réservées pour la cure et les grandes tables seront reprises par une connaissance du concierge.

M. Marc-Anthony Beyeler remercie le conseil pour tout le travail effectué. Il remercie également les personnes présentes à cette assemblée.

Le président déclare cette assemblée levée à 21h20.

La secrétaire
Patricia Rolle

Le président
Marc-Anthony Beyeler